



Public cible :

Nouveaux contrôleurs AFC
et contrôleurs AFC récents
dans leur poste

Pré-requis :

Avoir suivi l'ensemble du
socle commun Action
Sociale en e-learning sur
Syfadis **AVANT** de
participer aux modules en
présentiel

Avoir réalisé ou participé à
plusieurs contrôles
Connaître la réglementation
des prestations de service
et l'outil SIAS

Modalités pratiques

Durée : 8 heures et 24 jours
soit 176 heures de
formation

Calendrier - Lieux -

Modalités d'accès :

Planification sur le site
EGOC [Sessions à venir]
Nous contacter pour suivi
des programmations et des
planning sur www.egoc.org

Programmation :

E-learning

TARIF / COÛT STAGIAIRE

:
3600 €

Modalités animation :

E-learning + Présentiel

Intervenant :

Formateur Institutionnel

Effectif :

Un groupe de 8 agents Caf
minimum

**Taux de satisfaction /
appréciations stagiaires :**

Taux global satisfaction
parcours 2023 : 86 % (62
stagiaires - 1 parcours - 5
modules)

Tarifcation :

600€/stagiaire/module en
présentiel (6 modules) Le
module introductif sur

CONTROLEUR AFC - Formation

(Présentation du parcours)

MAJ : Mercredi 17 janvier 2024

Objectifs professionnels :

Acquérir et maîtriser les compétences requises pour exercer le contrôle des équipements en AS.

Objectifs - Aptitudes et compétences visées et évaluées :

Contenu :

Ce dispositif national est une **formation métier** composée d'un module introductif de présentation de la formation (1h sur Teams), d'un socle commun Action Sociale (formation en E-learning sur Syfadis) et de 6 modules opérationnels (réalisés en présentiel).

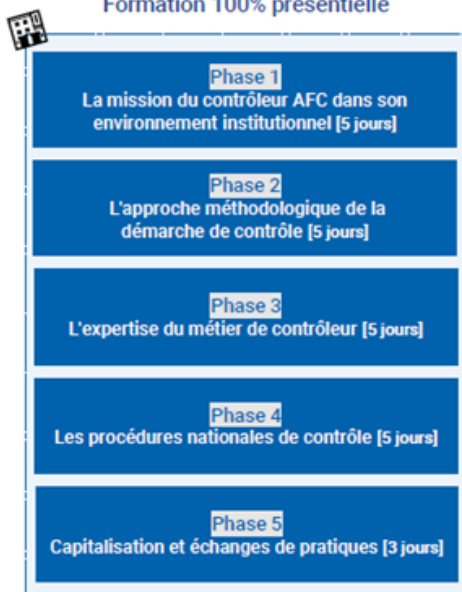
Durée du parcours : **8 heures et 24 jours soit 176 heures de formation.**

Teams et le socle commun
Action Sociale sur Syfadis
ne sont pas facturés

CONTRÔLEURS AIDES FINANCIÈRES COLLECTIVES

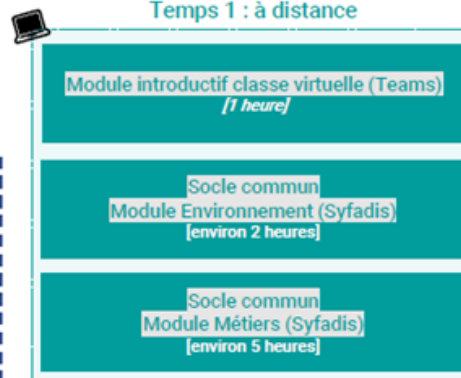
AVANT 2024

Formation 100% présentielle



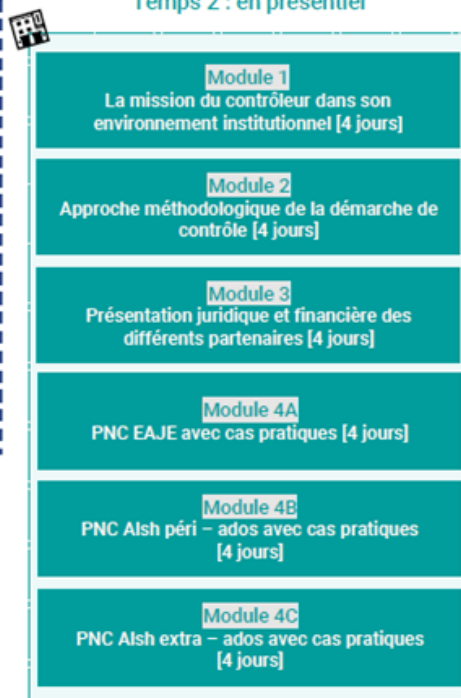
A PARTIR DE 2024

Temps 1 : à distance

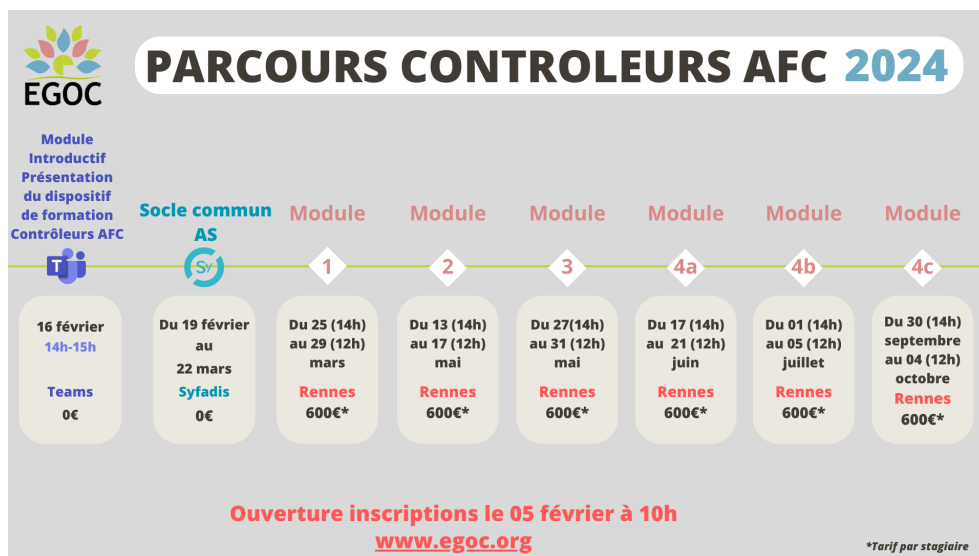


Les agents devront obligatoirement avoir suivi l'ensemble des formations e-learning avant de participer aux modules en présentiel.

Temps 2 : en présentiel



Formation à destination des **contrôleurs AFC** récemment en poste et ayant déjà participé ou réalisé des contrôles sur place.



Retrouvez les fiches formation des modules en présentiel en cliquant sur les liens suivants :

[Module 1 : La mission de contrôleur AFC dans son environnement institutionnel](#)

[Module 2 : L'approche méthodologique de la démarche de contrôle](#)

[Module 3 : Présentation juridique et financière des différents partenaires](#)

[Module 4 A : Procédure nationale de contrôle EAJE avec cas pratique](#)

[Module 4 B : Les procédures nationales de contrôle ALSH péri - ados avec cas pratique](#)

[Module 4 C : Les procédures nationales de contrôle ALSH extra - ados avec cas pratique](#)

Méthodes mobilisées :

Alternance de méthodes didactiques et actives s'appuyant sur les échanges de pratiques professionnelles

Modalités d'évaluation et de validation :

Evaluation en amont : sous forme d'un questionnaire ou d'un entretien avec le formateur pour valider les prérequis, d'évaluer les besoins spécifiques et de déterminer le niveau de connaissances

Evaluation au cours de la formation : validation de la compréhension et de

l'acquisition des connaissances sous forme mises en situations, de réflexions collectives et d'utilisation d'outils de diagnostic

Evaluation à chaud : à l'issue de la formation, un bilan oral et une évaluation écrite permettront d'apprécier la qualité de la prestation et de mesurer l'efficacité de l'action au regard des objectifs globaux

Evaluation à froid : réalisée avec un outil interne Caf

Attestation de suivi : Feuille de présence

Attestation de participation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise aux stagiaires à l'issue de la formation

Accessibilité :

Nos formations sont accessibles à tous les agents Caf. Pour toutes personnes en situation de handicap, nous vous invitons à nous contacter afin d'étudier ensemble les modalités d'accès à la formation et de nous transmettre tout document nécessaire pour l'ajustement des prestations et la mise en oeuvre de dispositifs adaptés.

Niveau d'accessibilité des prestations proposées dans les locaux de l'EGOC : fiche informative du registre public d'accessibilité disponible sur le site de l'EGOC : Page « [Contact et Accessibilité](#) »

Délais d'accès à la formation :

Délais d'accès entre la demande et le début de la prestation : engagement d'une réponse dans les 15 jours ou conditionné aux délais de procédures de marché (1 mois pour les sessions INTER).

Pour toutes informations administratives, pédagogiques, d'accompagnement aux personnes

ou d'une adaptation de la formation sur mesure,

vous pouvez nous contacter au 02 99 29 82 42 ou 02 99 29 82 43